Parmi les 426 389 étudiants à plein temps inscrits en 1982-1983, 50 173, soit environ 12 p. cent, étaient des étudiants de deuxième et troisième cycles.

En 1982-1983 on comptait 266 389 étudiants à temps partiel inscrits dans les universités et collèges du Canada. De ce nombre, 33 335, soit 12,5 p. cent, étaient des étudiants de deuxième et de troisième cycles.

Le nombre d'étudiants étrangers à plein temps inscrits dans les universités canadiennes en 1981-1982 s'élevait à 32 333. Ils venaient d'Asie (environ 51 p. cent), d'Europe (14 p. cent), des États-Unis (11 p. cent) et d'Afrique (11 p. cent).

En 1981, le nombre de grades, diplômes et certificats décernés a été de 114 942, soit 73,9 p. cent de baccalauréats et de premiers diplômes professionnels, 11,2 p. cent de maîtrises, 1,6 p. cent de doctorats et 13,3 p. cent de diplômes d'études de premier cycle, de diplômes d'études supérieures et de certificats.

Frais scolaires

Les dépenses que représente l'enseignement au Canada sont fortement subventionnées, surtout par les gouvernements. Les frais de scolarité versés par les étudiants ne représentent que 15 p. cent du revenu global de fonctionnement des universités. Pour un étudiant à plein temps, ces frais peuvent varier entre 450 \$ pour une année universitaire de deux semestres en arts ou en sciences à plus de 1 600 \$ dans les facultés de médecine et d'art dentaire, en fonction des provinces et des universités.

Dans sept provinces — l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard — on impose des frais de scolarité beaucoup plus élevés aux étudiants étrangers. Ils se situent entre 1 200 \$ et 5 800 \$ selon le programme d'études.

Les autres dépenses des étudiants englobent les livres, les fournitures et les instruments de même que les droits de participation aux activités étudiantes. En outre, ceux-ci doivent assumer les mêmes dépenses que le reste de la population canadienne : logement, alimentation, blanchissage, transport, soins de santé, assurance, habillement et loisirs. Un étudiant qui n'habite pas dans sa famille peut dépenser entre 4 600 \$ et 7 600 \$ pour chaque période de douze mois.

Pour couvrir une partie de ces frais, le gouvernement du Canada a institué le Programme de prêts aux étudiants canadiens, dont il a déjà été question dans le présent document. En outre, les provinces accordent une aide remboursable et (ou) non remboursable sous forme de subventions, de bourses d'études ou de bourses de spécialisation. Cette forme d'aide